

A V I S

**FAMILLES ET GRANDS-PARENTS :
une solidarité renouvelée**

Cet Avis a été adopté par le Conseil de la famille à sa réunion du 15 décembre 1993 et transmis à la ministre déléguée à la Famille, M^{me} Violette Trépanier, le 28 janvier 1994, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil de la famille.

Consultation, recherche et rédaction: Jean-Guy Darveau

Révision linguistique : Suzanne Lamy
Travaux de secrétariat : Céline Gariépy

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cet Avis sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE

1245, chemin Sainte-Foy, bureau 342
Québec (Québec)
G1S 4P2

Téléphone: (418) 646-7678
(514) 873-1292
Télécopieur: (418) 643-9832

© 1994 Conseil de la famille
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1994

ISBN 2-550-28800-9

Table des matières

Introduction
1	
1.	
De nouvelles réalités qui s'interpellent mutuellement
3	
1.1	
De nouvelles réalités familiales et sociales
3	
1.2	
La place des grands-parents et des aînés dans la famille	
d'aujourd'hui
4	
1.3	
Les grands-parents et les aînés : une richesse collective ...	
7	
2.	
Les rôles des grands-parents et des aînés auprès des enfants	
et des familles
9	
2.1	
Les besoins de développement des aînés
9	
2.2	
Les capacités des aînés 10

2.3	Les besoins des enfants	12
2.4	Les rôles des grands-parents auprès des petits-enfants	13
2.5	Les rôles des grands-parents auprès de leurs propres enfants	14
2.6	Le rôle social des grands-parents	15
3.	L'implication sociale des grands-parents et des aînés : quelques exemples	17
3.1	La Maison des grands-parents de Villeray	17
3.2	Opération grands-parents	18
3.3	Réseau Entraide-Grands-Parents.....	19
3.4	L'amitié n'a pas d'âge	20
3.5	L'Association des grands-parents de Beauport	20
3.6	Construire des ponts	21
3.7	Grands-parents caresses ou tendresse	22

4.	Les enjeux de la participation des grands-parents et des aînés à la vie des enfants et des familles	23
4.1	Premier enjeu : des familles plus fortes	23
4.2	Deuxième enjeu : des familles plus solidaires	28
4.3	Troisième enjeu : des familles en meilleure santé.....	29
5.	Les conditions favorisant les relations intergénérationnelles	31
5.1	La clarification des rôles	31
5.2	Le support social	33
6.	Les recommandations	35
	Conclusion	42
	Bibliographie	43
	Remerciements et consultations	47
	Composition du Conseil de la famille	49

Introduction

Les grands-parents ont rempli, tout au long de leur vie, des rôles particuliers dans leur famille, leur entourage, leur travail et dans la société. Ces rôles leur ont permis de se réaliser et d'ajouter leur "pierre" à l'édification de notre société. Leur oeuvre n'est pourtant pas terminée même si au moment de la retraite plusieurs de ces rôles disparaissent. Dans le continuum de leur vie, d'autres rôles évoluent ou de nouveaux besoins apparaissent.

Que peuvent apporter alors les grands-parents aux petits-enfants et aux familles? Quelle place la famille peut-elle leur accorder? Comment le gouvernement peut-il favoriser les relations intergénérationnelles? Ce sont les questions sur lesquelles la ministre responsable de la Famille, M^{me} Violette Trépanier, a voulu obtenir un éclairage de la part du Conseil.

Le Rapport du Groupe d'experts sur les personnes âgées (1991) a traité abondamment des conditions que doivent remplir la société et les familles pour assurer le bien-être des aînés et les accompagner dans cette période importante de leur vie. Ce Rapport souligne, par ailleurs, que les aînés ont une contribution essentielle à apporter au maintien de leur santé ainsi qu'à la vie familiale et communautaire devant la constatation que la solitude et l'isolement sont probablement les problèmes les plus dommageables à la qualité de vie de bien des aînés.

C'est dans cette dernière optique que le Conseil s'inscrit et qu'il aborde les relations intergénérationnelles, en mettant l'accent sur les services et la présence active que les grands-parents et les aînés peuvent apporter aux enfants et aux familles. Le Conseil de la famille est convaincu de l'importance des relations familiales et sociales pour rompre l'isolement et pour maintenir ou améliorer le bien-être des aînés. Cette perspective du Conseil est motivée aussi par des changements d'attitudes amorcés chez les grands-parents et les aînés eux-mêmes qui désirent de plus en plus s'engager auprès des enfants et des familles.

Dans cet Avis, le Conseil commence par décrire le contexte de la vie familiale et l'état actuel des relations intergénérationnelles. Ensuite, il circonscrit les besoins de développement et les capacités des aînés, identifie les rôles que les grands-parents peuvent jouer auprès des enfants et des familles et décrit quelques exemples intéressants et féconds d'initiatives d'organismes. Il poursuit en précisant les bénéfices des relations intergénérationnelles et les conditions favorables à leur éclosion. Enfin, il termine en formulant des recommandations susceptibles d'améliorer à la fois la vie familiale et les conditions de vie des grands-parents et des aînés.

Le Conseil destine cet Avis non seulement aux grands-parents mais aussi à tous les aînés désireux de venir en aide aux enfants et aux familles, à leurs associations, aux associations familiales et à toutes celles et ceux qui peuvent favoriser les relations intergénérationnelles parce qu'elles sont indispensables au développement de toutes les personnes.

Le Conseil de la famille fait appel aux grands-parents et aux aînés comme membres de la famille et comme citoyens et citoyennes à part entière. C'est d'abord à ces titres qu'il les invite à jouer leur rôle familial et social. Les gouvernements, les organismes publics et parapublics et toute la communauté ne doivent pas voir là une occasion de récupérer les grands-parents et les aînés dans une société qui n'a plus, comme avant, autant de ressources pour soutenir les familles et solutionner les problèmes sociaux.

Rappelons finalement que le Conseil a consulté des grands-parents, des jeunes et des intervenants ainsi que des représentants d'associations d'aînés et d'organismes familiaux pour élaborer cet Avis. Cela lui a permis de recueillir de riches et émouvants témoignages le persuadant ainsi qu'il ne fait pas fausse route en proposant ces réflexions et ces propositions.

1. De nouvelles réalités qui s'interpellent mutuellement

1.1 De nouvelles réalités familiales et sociales

Le visage de la famille a bien changé. Dans la majorité des familles biparentales, les deux parents travaillent. Les horaires des enfants et des parents sont bousculés et difficiles à harmoniser. Les parents ont moins de temps à consacrer à leurs enfants¹ et sont moins disponibles pour s'occuper de leurs propres parents. La situation est encore plus pénible quand il s'agit de familles monoparentales. Dans plusieurs cas, les garderies et les centres d'hébergement ont pris la relève pour s'occuper des enfants et des aînés.

Pendant que les parents concilient difficilement leurs obligations familiales avec celles du travail, beaucoup d'adolescentes et d'adolescents s'inquiètent pour leur avenir et plusieurs jeunes parents sont en chômage ou reçoivent des allocations de la sécurité du revenu. Les jeunes arrivent avec peine à prendre leur place dans la société; ils sont même quelquefois en rupture avec leur famille immédiate ou la société.

En outre, nombre de familles monoparentales et de jeunes familles en difficulté, particulièrement en milieu urbain défavorisé, reçoivent peu de support de leurs parents ou de leur communauté².

Pour leur part, les familles nouvellement immigrées ne s'intègrent pas toujours facilement. Elles sont confrontées à un nouveau mode de vie et à des valeurs différentes. Dans ce nouveau contexte, les tensions entre les générations peuvent être grandes. Les parents et particulièrement les grands-parents ont plus de difficulté que les enfants à s'adapter à leur nouvelle société³.

¹ GARBARINO, James, Reinventing Fatherhood, Families in Society : The Journal of Contemporary Human Services, Milwaukee, Wisconsin, Families International, 1993, p. 52.

² PERREAULT, Denis, Les aînés grands-parents comme soutien aux jeunes familles, Confédération des organismes familiaux du Québec, Colloque du Club international de pédiatrie sociale, Paris, décembre 1991, p. 9.

³ FUNLUPT, Dominique, Les familles, maîtres d'oeuvre de l'intégration, Le Familier, vol. 18, no 2, Montréal, La Fédération des unions de familles, juin 1993, p. 16.

Les recherches et les enquêtes tendent à démontrer que dans ce nouveau visage de la vie familiale, les grands-parents et les aînés sont moins bien intégrés aux familles et à la société qu'autrefois. Au Québec, un aîné sur cinq passe seul tout son temps libre ou plus de la moitié de son temps⁴. Plusieurs aînés ont l'impression qu'ils n'ont plus tellement de rôles importants à jouer dans la famille et la communauté. Trop d'entre eux ont en commun avec des enfants et des familles la solitude et la marginalité.

1.2 La place des grands-parents et des aînés dans la famille d'aujourd'hui

Dans la société d'autrefois, les grands-parents faisaient partie intégrante de la famille. Ils rendaient des services, ils se sentaient utiles et respectés. Les grands-parents avaient une place, un rôle important à jouer auprès des autres membres de la famille. Dans la famille traditionnelle, les générations prenaient soin les unes des autres, de sorte qu'il n'y avait pas de discontinuité entre la vie adulte et la vieillesse.

Selon l'Enquête sociale générale réalisée par Statistique Canada, en 1990⁵, entre 2% et 3% seulement des grands-parents québécois habitent dans la même maison que leurs enfants et leurs petits-enfants. En outre, en raison de préférences ou d'exigences professionnelles, des séparations ou des divorces, de nombreuses familles ne vivent plus près des grands-parents.

Par ailleurs, plusieurs grands-parents n'ont pas de contacts réguliers avec leurs petits-enfants parce qu'ils n'en ont pas d'abord avec leurs enfants. Certains de ces grands-parents limitent volontairement leurs relations avec leurs petits-enfants pour ne pas s'imposer dans la vie privée de leurs enfants. Les relations entre ces grands-parents et leurs petits-enfants sont, en quelque sorte, laissées au bon vouloir des parents. Ces grands-parents n'osent plus intervenir, car ils ont l'impression de ne plus avoir leur place. Ils croient que le fossé

⁴ Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, Et la santé, ça va? Rapport de L'Enquête Santé Québec 1987, tome 1, Québec, Les Publications du Québec, 1988, p. 70.

⁵ Les données de l'Enquête sociale générale ont été produites par Nicole Marcil-Gratton et Paul-Marie Huot du Département de démographie de l'Université de Montréal.

entre eux et leurs enfants s'élargit et que ce phénomène s'explique par le besoin d'affirmation et d'autonomie des parents, par leur crainte de déléguer certaines tâches ou tout simplement par une mauvaise communication⁶.

On peut dire que les grands-parents mènent aujourd'hui une existence davantage séparée de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Les échanges affectifs entre les grands-parents et leurs proches sont moins nombreux et les occasions de se rendre des services mutuels plus rares. En conséquence, par la force des choses, les grands-parents interviennent moins souvent qu'avant dans les soins et l'éducation de leurs petits-enfants. L'Enquête sociale générale permet de jeter un certain éclairage sur la fréquence des relations intergénérationnelles.

Les rencontres

L'Enquête sociale générale fait ressortir que 45,5% des enfants québécois voient leurs parents âgés de 65 ans et plus une fois par semaine ou davantage alors que 26% les rencontrent une fois par mois; 23,8% leur rendent visite moins d'une fois par mois et 4,7 % pas du tout.

Cette enquête révèle que les relations entre les grands-parents et les enfants sont très liées à la proximité géographique. En effet, 82,8% des parents âgés qui demeurent à 10 kilomètres ou moins du domicile de l'enfant avec lequel ils communiquent le plus fréquemment, le rencontrent une fois par semaine ou plus.

Par contre, la proportion tombe à 59,6% lorsque les parents résident dans un rayon de 11 à 50 kilomètres du domicile de cet enfant et diminue à 12,4% si les parents demeurent à plus de 50 kilomètres.

L'enquête⁷ indique que 41,3% des petits-enfants âgés de 15 ans ou plus voient leur grand-mère ou leur grand-père au moins une fois par mois ou plus, dont 2,3% tous les jours et 12,7% une fois par semaine.

⁶ POMERLEAU, Francis, Résumé de l'atelier 2 sur les mesures 10 à 28 du 2^e plan d'action en matière de politique familiale, Pensons famille, vol. 4, no 28, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, décembre 1992, p. 15.

⁷ L'Enquête générale ne nous donne pas d'information sur la fréquence des contacts entre les petits-enfants âgés de moins de 15 ans et les grands-parents.

Une forte proportion (45,2%) de ces petits-enfants voient leurs grands-parents moins d'une fois par mois et 13,5% d'entre eux ne les visitent pas. Dans les familles d'aujourd'hui, beaucoup d'adolescentes, d'adolescents et de jeunes adultes ont donc peu ou pas de contacts en personne avec leurs grands-parents. Ces données ne nous renseignent pas malheureusement sur la qualité des relations.

Par ailleurs, plusieurs parents âgés n'ont pas de petits-enfants et plusieurs petits-enfants n'ont pas de grands-parents. Alors que certains grands-parents ont difficilement accès à leurs petits-enfants, d'autres accueillent de nouveaux petits-enfants.

Ajoutons que des grands-parents de la communauté anglophone sont éloignés de leurs petits-enfants en raison du déménagement de leurs enfants dans une autre province ou aux États-Unis et que les enfants des communautés culturelles n'ont pas toujours leurs grands-parents au Québec.

Les échanges de services

L'Enquête sociale générale révèle qu'au Québec, 28,9% des parents âgés de 65 ans et plus avaient reçu de l'aide d'au moins un de leurs enfants en 1990. Les services reçus le plus souvent par ces parents sont : le transport (19%), les travaux d'entretien (10,1%) et les travaux ménagers (6,6%).

Cette enquête indique également que 36,1 % des parents âgés se tournent d'abord du côté de leurs enfants lorsqu'ils se sentent tristes ou déprimés. En outre, les enfants apportent beaucoup d'aide à leurs parents âgés aux prises avec des problèmes de santé. Les proches accordent environ 80% de l'aide totale fournie⁸. Dans 85% des cas, ce sont des femmes qui fournissent la plupart des services aux aînés⁹.

Les aînés ne sont pas les seuls à bénéficier des relations intergénérationnelles. Selon l'Enquête sociale générale, au Québec, 28,8% des parents âgés de 65 ans et plus apportent de l'aide à leurs enfants. Les principaux services rendus aux en-

⁸ CHAMPAGNE, R. et autres, La vieillesse : voie d'évitement ou voie d'avenir? Le vieillissement et la santé mentale, Comité de la santé mentale du Québec, Boucherville, G. Morin, 1992, p. 77.

⁹ Ibid, p. 93.

fants sont: la garde des enfants (16,4%), le soutien financier (10%), les travaux d'entretien et les travaux ménagers (7,5%).

Bien évidemment, les contacts et les échanges de services entre les grands-parents et les familles se modulent différemment selon les diverses régions du Québec. Cependant, si des différences existent, elles sont plus qualitatives que quantitatives. Des recherches démontrent, par exemple, que la quantité d'aide fournie par les enfants à leurs parents âgés en milieu rural est sensiblement la même qu'en milieu urbain¹⁰.

1.3 Les grands-parents et les aînés : une richesse collective

En se basant sur les données recueillies par l'Enquête sociale générale, il y aurait 1 153 660 grands-parents au Québec, soit 16,7% de la population totale du Québec en 1991. Ils ont une moyenne d'âge de 64,1 ans et 56,4% d'entre eux ont moins de 65 ans. Les grands-mères (58%) sont plus nombreuses que les grands-pères (42%) à remplir ce rôle.

Les aînés sont plus scolarisés que leurs prédécesseurs. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus, par exemple, sont plus nombreuses à détenir un diplôme du secondaire en 1991 qu'en 1981 (29,5% contre 24,3%)¹¹ et l'on peut penser que cet écart continuera à s'agrandir. Enfin, 40,8% des grands-pères et 18,2% des grands-mères exercent encore leur profession.

Vers 2011, pour la première fois, les personnes de 65 ans et plus seront plus nombreuses que les jeunes de moins de 15 ans¹². Ils auront exercé diverses professions et rempli différentes fonctions dans la société et de nombreux grands-parents et aînés détiendront alors un bagage intellectuel ou un savoir-faire considérables.

¹⁰ DELISLE, Marc-André, Pour s'entraider : étude portant sur la solidarité horizontale chez les personnes âgées du comté de Portneuf, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Sainte-Foy, janvier 1993, p. 16.

¹¹ Les données proviennent des recensements de 1981 et 1991 et nous ont été fournies par Nicole Marcil-Gratton et Paul-Marie Huot du Département de démographie de l'Université de Montréal.

¹² Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, Vers un nouvel équilibre des âges : Rapport du Groupe d'experts sur les personnes aînées, Québec, Le Ministère, 1991, p. 12.

On pourrait résumer la situation de la façon suivante:

- Les relations intergénérationnelles favorisent le bien-être des enfants, des familles, des grands-parents et des aînés.
- Les grands-parents et les aînés qui désirent aider les enfants et les familles ont les ressources et la disponibilité nécessaires pour le faire.
- Toutefois, les conditions familiales et sociales ne favorisent pas toujours les solidarités intergénérationnelles.

Les grands-parents et les aînés constituent une grande richesse développée par notre société. Ils représentent des forces vives pour les enfants et les familles. Ce potentiel ne peut rester inutilisé. Il faut revoir la dynamique des relations intergénérationnelles en fonction des nouvelles réalités familiales et des besoins des grands-parents et des aînés.

2. Les rôles des grands-parents et des aînés auprès des enfants et des familles

Comme on vient de le constater, des enfants et des familles vivent des difficultés. En même temps, les grands-parents et les aînés désirent de plus en plus rompre leur isolement et entretenir de meilleurs contacts avec leurs enfants et leurs petits-enfants. Il veulent être davantage des acteurs auprès de leurs proches et de la société parce qu'ils ont du temps et des ressources à offrir aux enfants, aux familles et à la collectivité. Examinons les besoins respectifs et pourquoi il serait bénéfique de favoriser des rapprochements.

2.1 Les besoins de développement des aînés

Tout être humain porte en lui, tout au long de sa vie, une tendance innée à s'actualiser, c'est-à-dire à développer toutes ses potentialités. L'estime de soi et le sentiment d'avoir de la valeur sont parmi les variables les plus déterminantes pour la réalisation de soi. Le sentiment d'être aimé ou d'aimer, d'être respecté et accepté ou encore celui d'être utile ou d'avoir des projets contribuent très largement à l'estime de soi et à l'image positive qu'une personne a d'elle-même.

L'actualisation de soi suppose donc des relations affectives et sociales satisfaisantes ainsi qu'une participation active dans la communauté. La qualité des liens affectifs, familiaux et sociaux qu'entretient une personne avec ses proches et les autres membres de la communauté a une incidence sur son bien-être physique et psychologique.

A ce niveau, les aînés n'ont pas des besoins de développement différents de ceux des autres groupes d'âge. Ils sont en continue croissance et leurs besoins affectifs, de valorisation personnelle et de reconnaissance sociale sont aussi grands que lorsqu'ils étaient plus jeunes.

Plusieurs recherches font ressortir un lien direct entre le bien-être physique et psychologique des aînés et leur capacité de se réaliser comme personnes¹³. Elles démontrent que les aînés qui n'ont pas d'échanges affectifs significatifs, qui ont un sentiment de solitude prononcé ou qui se sentent inutiles, ont plus de chance d'être en mauvaise santé que leurs pairs pouvant combler ces besoins.

¹³ CHAMPAGNE, R. et autres, op. cit., p. 101.

Notre société et nos gouvernements ont développé des systèmes publics de santé, de services sociaux et de sécurité du revenu assurant le bien-être des aînés mais ceux-ci ne peuvent toutefois pas combler la demande fondamentale des aînés qui en est une d'affection et de reconnaissance sociale. La réponse à cette demande réside en grande partie dans la qualité du tissu humain.

2.2 Les capacités des aînés

Trop souvent, la société considère principalement les aînés comme des consommateurs de services, comme des personnes désavantagées et en état de besoin. Si on reconnaissait davantage les aînés comme des personnes à part entière, ils pourraient, eux aussi, désirer jouer un rôle plus important en manifestant leur capacité de participer à la vie familiale et sociale.

Le développement de la personne ne s'arrête pas au mitan de la vie. Les aînés possèdent des capacités qui leur permettent non seulement de maintenir leur autonomie, de s'épanouir et de s'adapter aux changements mais aussi de s'impliquer activement dans le développement des enfants et des familles.

Au plan intellectuel, des recherches démontrent que les capacités des aînés se maintiennent relativement bien et qu'elles déclinent moins rapidement qu'on ne l'avait d'abord cru. Le fonctionnement intellectuel des aînés en bonne santé et vieillissant normalement demeure sensiblement le même avec l'âge¹⁴. Les habiletés cristallisées, c'est-à-dire celles qui dépendent de l'apprentissage et de l'expérience passée demeurent les plus stables¹⁵.

Une étude américaine, conduite auprès de 2 000 sujets, démontre qu'environ le tiers des aînés de 70 ans réussissent mieux aux tests d'intelligence que le jeune adulte moyen¹⁶. On peut conclure qu'il faut se référer à d'autres critères que l'âge pour expliquer le rendement intellectuel. Par ailleurs, les

¹⁴ LECLERC, Gilbert et PROULX, Jacques, Les dynamismes positifs du vieillissement, Questions de culture 6 : La culture et l'âge, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 41-43.

¹⁵ PAPALIA, Diane et OLDS, Sally W., Le développement de la personne, trad. par Françoise Forest, Montréal, Ed. Études vivantes, 1989, p. 504.

¹⁶ Ibid., p. 504-505.

habiletés mentales se détériorent d'autant moins chez les aînés qu'elles ont été développées antérieurement et qu'elles continuent d'être utilisées¹⁷.

Au plan psychologique, comparativement aux plus jeunes, les aînés qui se sont développés harmonieusement au cours de leur vie ont une vue de soi et du monde plus réaliste, plus tolérante et plus sereine. Ils sont davantage tournés vers les valeurs essentielles¹⁸.

Au plan social, la capacité de nouer de nouvelles relations et celle de s'engager dans des activités communautaires se maintiennent avec l'âge¹⁹. Les aînés qui sont sociables et qui s'impliquent dans la communauté se comportent de la même façon que lorsqu'ils étaient plus jeunes²⁰.

Au plan de l'adaptation psychosociale, de même, les aînés qui s'adaptent mieux que d'autres aux pertes qu'ils subissent comme le départ des enfants, la perte de rôles professionnels, la mort d'êtres chers et le déclin plus ou moins important de leurs capacités physiques et sensorielles, démontrent le même potentiel d'adaptation que lorsqu'ils étaient plus jeunes²¹.

Les aînés ne sont pas plus ni moins anxieux ou déprimés que les plus jeunes devant les difficultés de la vie. En effet, le niveau de détresse psychologique chez les aînés de 65 ans et plus n'est pas plus élevé que celui des autres groupes d'âge²².

La capacité d'adaptation serait beaucoup plus liée à la personnalité qu'à l'âge alors que l'isolement social et la solitude amplifieraient les difficultés d'adaptation qu'éprouvent certains aînés²³.

¹⁷ LECLERC, Gilbert et PROULX, Jacques, op. cit., p. 43.

¹⁸ Ibid., p. 52.

¹⁹ Ibid., p. 44.

²⁰ PAPALIA, Diane et OLDS, Sally W., op. cit., p. 522.

²¹ Ibid., p. 519.

²² Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, Et la santé, ça va? Rapport de L'Enquête Santé Québec 1987, tome 1, Québec, Les Publications du Québec, 1988, p. 134.

²³ LECLERC, Gilbert et PROULX, Jacques, op. cit., p. 44.

Au plan de la santé, bien évidemment, les aînés ne constituent pas un groupe homogène bien que l'état de leur santé physique et mentale soit plus précaire à mesure qu'ils vieillissent, particulièrement s'ils sont âgés de 75 ans et plus²⁴.

Par ailleurs, d'autres facteurs que l'âge peuvent avoir une influence sur le bien-être des aînés : l'état de santé antérieur, l'expérience de vie passée, les milieux géographiques et socio-économiques différents, les ressources personnelles, l'acceptation du vieillissement, le sentiment d'être utile, le respect de soi par les autres, la qualité du réseau affectif, familial et social ... On peut être en bonne santé même à un âge avancé; l'âge ne serait qu'un élément parmi plusieurs autres.

2.3 Les besoins des enfants

Les enfants ont besoin d'être aimés et de se sentir en sécurité pour développer leurs potentialités et s'épanouir. Pour combler ces besoins fondamentaux, d'autres besoins plus spécifiques doivent être satisfaits. On peut classer ces besoins à l'intérieur de trois grandes catégories : le soutien, la continuité et le respect de l'enfant²⁵.

Le soutien comprend la réponse aux besoins de base de l'enfant comme la nourriture, le logement, la protection et l'éducation. Les contextes où ces besoins de base sont satisfaits influencent le développement de l'enfant qui requiert de la continuité dans le changement. Les enfants ont grand besoin de connaître ce qui va leur arriver. Ils ont besoin de points de repère qui leur permettent de développer un sentiment d'appartenance et de continuité familiale. Dans le contexte des changements que vit la famille, comme ceux des séparations et des divorces, la stabilité et la continuité des liens familiaux sont souvent menacées.

Le respect de l'enfant contribue au développement de son estime et de sa confiance en lui-même. Respecter l'enfant, c'est lui

²⁴ THEOLIS, Manon, La santé mentale des personnes âgées du Québec : résultats de l'Enquête Santé Québec et d'autres enquêtes, Québec, Groupe d'experts sur les aînés, mars 1991, p. 32-40.

²⁵ CLOUTIER, Richard, Les relations parents-enfants, Bulletin d'information de la Régie des services sociaux et de santé, Québec, hiver 1993, p. 7.

donner une place, reconnaître que ses projets et ses opinions sont valables. Respecter l'enfant, c'est lui donner un droit de parole, c'est l'écouter.

La sensibilité à l'enfant est l'une des compétences parentales les plus importantes. Par sensibilité, on entend l'aptitude à répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant. Un monde à l'écoute de l'enfant favorise le développement du sentiment qu'il peut agir sur les autres et son environnement.

La présence des parents et leur implication active auprès de l'enfant sont d'autres facteurs qui facilitent son développement et son adaptation psychosociale.

2.4 Les rôles des grands-parents auprès des petits-enfants

Il ne fait pas de doute que les parents sont les premiers responsables de la satisfaction des besoins des enfants. Toutefois, les grands-parents peuvent grandement y participer. Nous nous sommes inspirés principalement de Kornhaber et Woodward²⁶ pour décrire les rôles des grands-parents; leur contenu se rapproche beaucoup des fonctions familiales et des critères du Conseil de la famille²⁷.

Les grands-parents peuvent jouer un rôle nourricier auprès de leurs petits-enfants, c'est-à-dire les nourrir, les soigner, les protéger, les dorloter et jouer avec eux. C'est le rôle le plus simple, mais aussi celui pour lequel les parents font de plus en plus appel à des étrangers pour les relayer. Les petits-enfants passent beaucoup de temps dans les garderies ou avec une gardienne. Les grands-parents peuvent mieux que toute autre personne remplacer et aider les parents à répondre aux besoins affectifs et physiques de leurs petits-enfants.

Les grands-parents peuvent également jouer un rôle de guides, de conseillers et d'éducateurs pleins de sagesse et d'expérience auprès de leurs petits-enfants. On sait que le lien affectif est déterminant dans le développement des enfants; or, c'est justement ce lien qui les unit aux grands-parents. Ces derniers, s'ils le désirent, ont le temps de partager leurs connaissances et leur savoir-faire avec leurs petits-enfants. Grâce à eux, le jeu, l'amour, l'apprentissage et la socialisation peuvent se fondre.

²⁶ KORNHABER, Arthur et WOODWARD Kenneth, Grands-parents \ petits-enfants : le lien vital, trad. par Marie-Hélène Dumas, Paris, Laffont, 1988, p. 175-187.

²⁷ Québec (Province). Conseil de la famille, Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés, Québec, Le Conseil, 1989, p. 53-61.

Les grands-parents peuvent jouer un rôle d'écoute auprès des petits-enfants. Les enfants ont besoin d'être écoutés par leurs parents, particulièrement s'ils éprouvent des difficultés, mais ils ne sont pas toujours disponibles pour le faire. Les grands-parents ont davantage de temps pour écouter leurs petits-enfants et ils comprennent souvent mieux la marginalité, la difficulté de vivre des adolescents.

Les grands-parents peuvent être aussi des modèles de vie pour les enfants. Les grands-parents sont les seules personnes qui puissent apporter à l'enfant un modèle grand-parental direct. Les comportements, les attitudes, les valeurs des grands-parents et le type de relations qu'ils entretiennent avec leurs enfants influenceront la façon dont les petits-enfants se verront eux-mêmes plus tard comme grands-parents et comme citoyens.

Les grands-parents peuvent jouer le rôle de maintien de la continuité familiale et sociale. On sait que les enfants adorent les histoires familiales et, grâce à leurs grands-parents, ils prennent clairement conscience de ce que leurs parents ont été avant eux. Les grands-parents offrent aux enfants des preuves tangibles de leurs liens familiaux uniques, de leurs racines.

Mais ce n'est pas seulement à travers leurs récits que les grands-parents relient les enfants au passé. Par la façon dont ils vivent, réagissent, ressentent et font les choses, les grands-parents transmettent aussi un véritable héritage social et culturel.

Les grands-parents peuvent jouer un rôle de maintien de la stabilité familiale. Même si ce n'est pas le cas de la majorité des familles, les responsabilités parentales sont de plus en plus assumées par un seul parent ou par des couples instables et précaires ou par des parents surchargés. Lors des phases agitées de la vie conjugale ou familiale, les grands-parents peuvent devenir un havre de paix, un terrain neutre, un point de repère stable pour les petits-enfants.

2.5 Les rôles des grands-parents auprès de leurs propres enfants

Les grands-parents ont un rôle de support affectif et de soutien de leurs enfants dans l'accomplissement de leurs responsabilités familiales.

Comme on l'a vu précédemment, les grands-parents rendent de nombreux services à leurs enfants, en particulier pour la garde des petits-enfants, occasionnellement ou sur une base permanente. Ce soutien permet entre autres aux parents de prendre du répit et de concilier le travail avec leurs obligations familiales.

La garde des enfants est un geste qui dépasse la garde au sens strict du terme. Les grands-parents peuvent apporter des connaissances nouvelles aux parents sur leurs enfants. Les grands-parents découvrent la valeur de leurs petits-enfants et du même coup apprécient mieux leurs enfants. Les parents ont besoin d'être valorisés par leurs propres parents.

Les grands-parents peuvent conseiller leurs enfants sur les soins et l'éducation des petits-enfants et sur les projets d'avenir de la famille par exemple. Les grands-parents peuvent aussi jouer un rôle d'intermédiaires lorsque les relations entre les parents et les enfants sont tendues. En fait, les grands-parents voient souvent les problèmes d'un autre oeil que les parents et ils peuvent contribuer à rétablir la communication entre les parents et les enfants.

Les parents ont besoin de partager leurs joies et leurs peines avec les grands-parents, particulièrement de se sentir aimés et d'être soutenus par eux lors d'épreuves familiales ou de moments cruciaux.

2.6 Le rôle social des grands-parents

En plus de leur implication dans leur famille, les grands-parents ont une contribution sociale importante à apporter. Ils peuvent s'occuper des générations plus jeunes et favoriser les liens entre les familles, les générations et toute la société. Les grands-parents et les aînés peuvent s'acquitter de cette tâche en jouant des rôles non seulement auprès de leurs proches mais aussi auprès d'autres enfants et d'autres familles de la communauté.

Les aînés peuvent jouer le rôle de grands-parents ou de parents substitués auprès d'enfants ou de familles autres que les leurs. Parce que de nombreuses familles sont laissées pour compte dans notre société, les grands-parents peuvent leur apporter le même réconfort et le même support qu'ils procurent à leur famille immédiate.

Ils peuvent rejoindre les enfants et les familles en se rendant dans les institutions ou les organisations publiques. Ils peuvent aussi oeuvrer dans les associations de grands-parents ou encore dans les organismes familiaux ou communautaires voués à la cause des enfants et des familles.

Les grands-parents et les aînés ont un rôle culturel de premier

plan à jouer. Ils peuvent à leur manière transmettre l'histoire, la tradition, la culture et les valeurs essentielles. Ces points de repère sont si importants pour développer l'identité sociale et culturelle des plus jeunes et pour maintenir la cohésion sociale qu'on ne saurait s'en passer.

Les grands-parents peuvent jouer un rôle d'accueil et d'intégration auprès des familles immigrantes. Ils sont bien placés pour expliquer à ces familles la tradition et les valeurs québécoises, particulièrement aux parents et aux grands-parents qui demeurent plus profondément attachés que les enfants à leur ancienne société.

3. L'implication sociale des grands-parents et des aînés : quelques exemples

Des grands-parents exercent déjà leur rôle social auprès des enfants et des familles de la communauté. Dans plusieurs régions, ils agissent comme bénévoles auprès des enfants dans les hôpitaux et partagent leurs connaissances avec des jeunes dans les écoles primaires et secondaires²⁸. D'autres interviennent comme grands-parents substitués ou encore auprès de jeunes familles ou auprès d'adolescentes et d'adolescents en difficulté.

Les grands-parents eux-mêmes estiment qu'il n'est pas facile d'intéresser les aînés aux projets intergénérationnels, surtout les plus âgés. Cependant, ces derniers s'impliquent davantage si on les informe et si on les sensibilise. Par ailleurs, les plus jeunes d'entre eux veulent faire autre chose que s'amuser. Ils ont le goût de l'action collective.

Dans ce chapitre, le Conseil décrit un certain nombre d'initiatives de projets intergénérationnels au sujet desquels il dispose d'informations. Ces modèles paraissent représentatifs de l'action sociale des grands-parents et des aînés auprès des enfants et des familles mais ils sont loin d'être exhaustifs.

3.1 La Maison des grands-parents de Villeray

Ce projet est né du désir des aînés de se rapprocher des familles et de prendre place auprès de celles qui souhaitent leur présence. La Maison des grands-parents a été fondée par des aînées du club de l'âge d'or Le Pélican en collaboration avec le CLSC Villeray et le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Elle a pignon sur rue dans le quartier Villeray à Montréal depuis l'automne 1993. Les grands-parents accueillent les enfants et les parents dans cette maison qui est un lieu de coordination des actions entreprises auprès des familles.

Les objectifs de la Maison des grands-parents sont de permettre aux aînés de s'investir dans l'aide aux familles du quartier, de vivre une implication sociale, de collaborer à la prévention des problèmes inhérents aux familles les plus démunies et isolées, de favoriser le rapprochement et l'entraide des familles, de rompre avec l'isolement, l'inactivité, l'inutilité et

²⁸

CHAMPAGNE, R. et autres, op. cit., p. 50.

l'insécurité et, enfin, de briser le conflit des générations.

A titre d'exemples, voici quelques actions envisagées par la Maison des grands-parents pour aider les enfants et les familles : aide à la vie quotidienne des enfants et des familles, support aux nouveaux parents et soutien des mères en période de grossesse, visite des élèves du primaire à l'heure du dîner et après les classes, récupération d'objets pour les familles les plus démunies et remise à neuf de biens par des grands-parents à la retraite.

La Maison des grands-parents a comme partenaires le CLSC Villeray, la Commission des écoles catholiques de Montréal et les gens d'affaires du quartier. Elle est soutenue par la Fédération de l'âge d'or du Québec et appuyée par le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

3.2 Opération grands-parents

L'Opération grands-parents est un projet d'entraide avec des adolescentes et des adolescents de l'Accueil Vert-Pré d'Huberdeau et des aînés de l'Association de l'âge d'or de Saint-Adolphe-d'Howard. Le projet est né à l'Accueil Vert-Pré à la suite d'activités de réflexion et de pastorale auprès des jeunes sur leurs difficultés à prendre leur place dans la société. Pour plusieurs d'entre eux, les grands-parents avaient été importants dans leur vie. Certains jeunes ont été très affectés par la mort de leurs grands-parents. Quelquefois, ils avaient ainsi perdu leur seul confident.

A travers leurs discussions, les jeunes ont compris que le besoin d'exprimer leurs préoccupations face à la vie pouvait être satisfait par des relations avec des aînés qu'ils appelaient "grands-parents". Selon ces adolescentes et ces adolescents, les aînés étaient beaucoup plus disponibles que les autres personnes de la société.

Devant ce besoin exprimé par les jeunes, deux intervenants de l'Accueil Vert-Pré organisèrent une première rencontre avec un groupe d'aînés d'un centre d'accueil. Ces aînés et ces jeunes ont été étonnés de la richesse de l'échange de sorte que ces derniers décidèrent de rédiger un message demandant l'aide des aînés.

Ce message a été lu par le président de l'Association de l'âge d'or de Saint-Adolphe lors du huitième Colloque international de la Fédération internationale des associations des personnes âgées en 1990. Cet appel à l'aide a été reçu par les partici-

pants avec beaucoup d'émotion.

Depuis ce temps, les membres de l'Association de l'âge d'or de Saint-Adolphe rencontrent sur une base régulière les adolescentes et les adolescents de l'Accueil Vert-Pré.

Les objectifs poursuivis sont de permettre aux jeunes d'exprimer leurs besoins de présence, d'attention et de communication avec des adultes significatifs et de faire prendre conscience aux aînés qu'ils sont importants dans la vie de ces jeunes parce qu'ils peuvent leur apporter beaucoup en les faisant profiter de leurs connaissances, de leurs expériences, de leurs talents et surtout de leur compréhension et de leur sollicitude. Ces contacts sont aussi une façon de donner des outils à ces jeunes pour aller chercher de l'aide quand ils ont besoin.

Lors de ces rencontres, les grands-parents et les jeunes partagent un repas et des activités récréatives. Ils discutent de sujets qui les préoccupent et s'intéressent mutuellement. Les adolescentes et les adolescents se confient spontanément aux grands-parents et certains d'entre eux entretiennent des contacts avec ces aînés en dehors des rencontres et même quelquefois lorsqu'ils ont quitté l'Accueil Vert-Pré.

L'Assemblée générale de la Fédération de l'âge d'or du Québec, en juin 1993, a entériné l'esprit qui préside à ce projet de rapprocher les grands-parents et les enfants. La Fédération en a fait son apport à l'Année internationale de la famille.

3.3 Réseau Entraide-Grands-Parents

Entraide-Grands-Parents est un réseau organisé d'aînés ayant une compétence grand-parentale qui offre du soutien et du renforcement de compétences et de connaissances parentales aux jeunes familles ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Le réseau est actuellement présent dans les quartiers Saint-Henri, Rosemont et Saint-Michel de Montréal. Ses activités ont débuté en 1991.

Entraide-Grands-Parents fait la promotion du mieux-être et de l'autonomie des aînés par la valorisation de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs compétences parentales. Le réseau fait le pari qu'une plus grande implication sociale des aînés améliorera leurs conditions de vie et celles des jeunes familles auprès desquelles ils interviennent. Ce réseau, affilié à la Confédération des organismes familiaux du Québec, favorise les contacts intergénérationnels pour briser l'isolement des aînés, des jeunes familles et de leurs enfants.

Les services offerts par les équipes d'intervention grands-parents sont d'ordres divers : le jumelage et l'accompagnement

des aînés grands-parents, des jeunes familles et de leurs enfants, la halte-répît, l'accompagnement lors de sorties, l'écoute, la référence et les ateliers de transfert de compétence parentale.

Entraide-Grands-Parents est né d'une initiative de la Confédération des organismes familiaux du Québec, avec la collaboration financière de Santé et Bien-Etre social Canada, à la suite de colloques portant sur l'implication sociale à l'âge de la retraite où les aînés ont exprimé le désir de s'engager davantage auprès des familles et de rompre leur isolement. Entraide-Grands-Parents qui tend à se développer dans différentes régions du Québec est un lieu d'action collective pour les grands-parents et se veut la base d'un vaste réseau d'entraide et de solidarité pour améliorer la qualité de vie des familles du Québec et de leurs enfants. Grands-Parents Tendresse de la région de Joliette, dont il sera question plus loin, en fait partie.

3.4 L'amitié n'a pas d'âge

Ce programme a été mis sur pied par le Conseil régional de l'âge d'or du Montréal-Métropolitain et il a débuté ses activités en 1989. Son objectif premier est de combattre l'isolement dont un trop grand nombre d'aînés sont les malheureuses victimes.

Des étudiantes et des étudiants entrent en contact avec des aînés et organisent des activités intergénérationnelles pour rompre leur solitude: envoi de cartes de Noël, appels téléphoniques, repas communautaires, activités récréatives diverses et invitations d'aînés à aller parler de leur profession dans le cadre de la pastorale scolaire.

Le programme a aussi comme autre objectif non moins important de rapprocher les jeunes et les aînés. Le programme organise annuellement une Semaine "L'amitié n'a pas d'âge". Celle de 1993 invitait les organismes de la région de Montréal à planifier diverses activités permettant aux jeunes de différents milieux (écoles, garderies, organismes jeunesse, ...) et aux aînés de différents organismes et associations de se rencontrer, de mieux se connaître et de s'amuser. La semaine était parrainée par la Fédération de l'âge d'or du Québec.

3.5 L'Association des grands-parents de Beauport

Les membres de cette association de la région de Québec servent de grands-parents à ceux qui n'en ont pas et jouent un rôle comme personnes-ressources auprès d'aînés, d'enfants ou de familles dans le besoin. Ils organisent des rencontres de sensibilisation sur l'entraide intergénérationnelle.

L'Association des grands-parents a aussi comme objectifs de faire revivre les valeurs et les coutumes traditionnelles et de redonner aux grands-parents la place qui leur revient dans la société en continuant d'être utiles.

Leur action se concrétise par des visites et de l'animation dans les foyers et résidences d'aînés, par des conférences devant diverses associations et écoles, par des expositions dans différents salons et par du soutien aux jeunes démunis.

L'Association des grands-parents est née en 1988 après que des aînés eurent constaté que les grands-parents n'avaient plus leur place dans la société, que certains d'entre eux étaient privés de leurs petits-enfants et que plusieurs enfants et des familles n'avaient pas de grands-parents.

3.6 Construire des ponts

Ce programme est né de l'initiative de la Fédération des clubs de l'âge d'or de l'Est du Québec (Rimouski) en collaboration avec les commissions scolaires et les associations d'aînés de son territoire. Il a comme but de sensibiliser les jeunes et les aînés aux situations qu'ils vivent de part et d'autre, de les aider à construire des ponts entre eux et à grandir ensemble dans l'estime et la confiance mutuelles.

Construire des ponts constitue un élément d'un programme plus vaste visant à faire échec à la violence faite aux aînés. La Fédération espère, par ce programme, contribuer à développer chez les jeunes et chez les aînés une meilleure connaissance réciproque et des attitudes positives dans leurs relations.

Jeunes-aînés

La Fédération de l'Est du Québec proposa, en 1992, un document pédagogique aux écoles et aux polyvalentes dans lequel étaient suggérés des objectifs et des activités à réaliser qui visent à apprendre aux jeunes comment vivent les aînés, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils peuvent leur apporter. Elles aident les jeunes à identifier les attitudes et les comportements qui favorisent l'entraide intergénérationnelle et les incitent à poser des gestes en vue de créer des ponts entre eux et les aînés. Présentement, plusieurs enseignantes et enseignants utilisent ce document pédagogique.

Aînés-jeunes

L'année suivante, la Fédération de l'Est du Québec présente un outil invitant cette fois les aînés des clubs de l'âge d'or à se sensibiliser aux diverses situations vécues par les jeunes

et pouvant les aider à partager leur expérience afin que la culture québécoise puisse se transmettre d'une génération à l'autre. Comme pour les jeunes, la Fédération suggère aux aînés des objectifs et des activités qui visent à sensibiliser les aînés à la vie des enfants et des jeunes d'aujourd'hui, à les aider à identifier les attitudes, les comportements et les activités qui favorisent la construction de ponts entre eux et les enfants. Pour ce faire, plusieurs aînés se rendent dans les écoles pour échanger avec les jeunes.

3.7 Grands-parents caresses ou tendresse

Il existe des groupes de Grands-parents caresses ou tendresse dans divers coins du Québec comme à Joliette et dans la région de Trois-Rivières. Ces organismes visent à mettre en relation des grands-parents ou des aînés, seuls ou en couple, avec des familles ayant de jeunes enfants.

Les objectifs poursuivis sont de favoriser les contacts entre les générations, d'apporter de l'aide et du soutien aux jeunes familles, de reconnaître et de valoriser l'expérience des grands-parents et de leur permettre de jouer un rôle actif dans la société.

Ces groupes travaillent en collaboration avec des organismes du réseau ou du milieu communautaire. Grands-Parents Tendresse de Joliette est une initiative de la Fédération des organismes familiaux de Lanaudière affiliée à la Confédération des organismes familiaux du Québec. L'organisation est en opération depuis 1992.

Le Conseil de la famille est conscient que cette courte énumération ne rend pas justice aux nombreuses activités de rapprochements intergénérationnels qui veulent concrétiser le rôle social des grands-parents et des aînés. Il faudrait en recenser beaucoup d'autres. Il souhaite que ces actions des grands-parents auprès des enfants et des familles encourageront et inspireront d'autres aînés à en développer de semblables ou de nouvelles.

4. Les enjeux de la participation des grands-parents et des aînés à la vie des enfants et des familles

La famille est le lieu privilégié de développement, de socialisation des enfants, de support et de maintien des liens affectifs entre ses membres. Cependant, il arrive que divers facteurs risquent de rompre l'équilibre des familles et leurs capacités de remplir leurs fonctions. La pauvreté, le manque de soutien, l'isolement, la faiblesse des réseaux de parenté et communautaires minent les forces de plusieurs familles, les rendant ainsi plus vulnérables.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités, les familles doivent posséder les ressources nécessaires ou pouvoir recourir à celles de la parenté ou de la société. La mission de la famille sera d'autant plus facilitée si les liens entre ses membres sont forts et durables, si elle est supportée par son réseau familial et si les services que la société lui offre sont accessibles et de qualité.

Les grands-parents et les aînés, s'ils le désirent et dans les limites de leurs capacités, peuvent contribuer à rendre les familles plus fortes, plus solidaires et en meilleure santé.

Les observations scientifiques que nous faisons dans ce chapitre ont été confirmées, en grande partie, par les grands-parents, les jeunes et les autres personnes que le Conseil de la famille a consultés.

4.1 Premier enjeu : des familles plus fortes

La force de la famille réfère à la qualité des liens familiaux, à la capacité de la famille de se développer, de s'épanouir et de résister aux difficultés qu'elle rencontre ainsi qu'à la contribution positive de chacun de ses membres. Comment les grands-parents et les aînés peuvent-ils participer à renforcer leur propre famille et celles de la communauté?

Leur propre famille

Plusieurs recherches démontrent que les petits-enfants, les grands-parents et les parents ont grandement besoin de leur affection et de leur sollicitude réciproques.

La relation entre les grands-parents et les petits-enfants est unique et irremplaçable. Les petits-enfants qui côtoient souvent leurs grands-parents et qui entretiennent de bonnes relations avec eux ont une identité personnelle plus forte et une sécurité émotive plus grande que les petits-enfants qui voient peu ou pas leurs grands-parents²⁹.

Les grands-parents aident les petits-enfants à prendre contact avec leurs racines et leur donnent une image positive de ce qu'ils pourront devenir lorsqu'ils seront vieux. Ils leur permettent de faire le lien entre le passé, le présent et le futur; leur identité personnelle est renforcée du même fait.

En outre, l'amour inconditionnel des grands-parents aident les petits-enfants à développer leur estime et leur confiance en soi parce qu'ils se sentent aimés et valorisés par d'autres personnes significatives que leurs parents³⁰. Cette sécurité émotive est essentielle aux enfants pour qu'ils se développent intégralement et apportent une contribution positive, actuellement ou plus tard comme parents ou grand-parents³¹.

L'attachement émotionnel que les petits-enfants développent à l'égard de leurs grands-parents leur confère une force supplémentaire à celle que leur donnent leurs parents pour affronter la vie et qu'ils ne peuvent obtenir d'aucune autre personne ou institution³².

Les grands-parents sont d'un grand secours pour réduire les tensions entre les adolescentes, les adolescents et leurs parents³³. Les suggestions qu'ils font sont souvent mieux écoutées des petits-enfants parce qu'il n'y a pas cette relation d'autorité entre eux. En effet, c'est d'abord un lien affectif qui les unit. Par ailleurs, les enfants comprennent souvent mieux les comportements et les attitudes de leurs parents en observant et en conversant avec leurs grands-parents³⁴.

²⁹ KORNHABER, Arthur et WOODWARD, Kenneth, op. cit., p. 48-51.

³⁰ Ibid, p. 93.

³¹ BARRANTI, Christal C., The grandparent\grandchild relationship : Family resource in an era of voluntary bonds, Family Relations, 34, 3, July 1985, p. 349.

³² KORNHABER, Arthur et WOODWARD, Kenneth, op. cit., p. 11.

³³ BARRANTI, Christal C., op. cit., p. 347.

³⁴ BARRANTI, Christal C., op. cit., p. 347.

Les grands-parents peuvent également aider les adolescentes et les adolescents à régler leurs difficultés d'adaptation psychosociales (décrochage scolaire, drogue, alcoolisme, délinquance) et, quelquefois, ils sont mieux placés pour les supporter que les parents qui sont trop pris émotionnellement par la situation. Certains prétendent même³⁵ que ces difficultés éprouvées par les jeunes s'expliqueraient, en partie du moins, par un manque de modèles d'adultes dans leur vie et de valeurs stables auxquelles ils peuvent se référer; ce que les grands-parents peuvent leur offrir.

Les grands-parents peuvent soulager la détresse psychologique que les petits-enfants éprouvent à la suite d'un deuil ou d'une rupture familiale par exemple. La parole des grands-parents est bienfaisante. Elle rassure, réconforte et atténue les souffrances.

La relation entre les grands-parents et les petits-enfants est à ce point significative que des professionnels de la santé et des services sociaux sont convaincus qu'il faut associer les grands-parents pour améliorer l'efficacité des interventions en matière familiale³⁶.

Les parents qui sont assistés par les grands-parents dans leurs obligations familiales et dans l'exercice de leurs responsabilités de travail absorbent plus facilement les pressions de la vie familiale et quotidienne, améliorant ainsi leur qualité de vie et celle de leurs enfants.

Les parents ont aussi besoin de leurs parents pour les supporter dans leurs difficultés personnelles. Les parents demeurent toujours les enfants de leurs propres parents et ils ont besoin de leur amour et de leur compréhension pour les accompagner dans leur cheminement. Le bien-être personnel des parents rejait sur toute la famille.

³⁵ Le drame spirituel des adolescents, sous la direction de Jacques Grand'Maison, Collection Cahiers d'études pastorales; 10, Montréal, Fides 1992, p. 144.

³⁶ ROYAL, Ségolène, Le printemps des grands-parents : la nouvelle alliance des âges, Paris, Laffont, 1987, p. 234.

Quant aux grands-parents, ils sont heureux de partager leur affection, leurs connaissances et leur expérience avec leurs petits-enfants et leurs enfants. Les grands-parents qui jouent ce rôle gardent un sentiment de bien-être et de valorisation personnelle accrus. Ils disent que leur famille est importante dans leur vie et qu'ils ont grandement besoin d'elle. Par contre, les grands-parents qui ne vivent pas ce qu'ils ont envie de vivre avec leurs petits-enfants et leurs enfants ressentent un grand vide affectif et se sentent inutiles³⁷.

Les familles de la communauté

Plusieurs enfants au Québec manquent d'affection, de sécurité et de support. Certains de ces enfants éprouvent des difficultés majeures de développement³⁸ ou d'adaptation psychosociale parce que leur propre famille peut éprouver des difficultés passagères ou permanentes.

Des grands-parents substitués peuvent aider ces enfants parce que les liens qu'ils tissent avec eux sont de même nature que ceux qui les unissent à leurs propres petits-enfants; ils les aiment. Les enfants qui bénéficient de leur attention et de leur amour leur rendent bien. L'attachement émotionnel ressenti par les enfants envers leurs grands-parents d'adoption est le même que celui des petits-enfants envers leurs grands-parents et produit les mêmes effets bénéfiques.

Les adolescentes et les adolescents de l'Accueil Vert-Pré d'Huberdeau, dont nous avons parlé précédemment, le démontrent bien lorsqu'ils parlent des aînés du Club de l'âge d'or de Saint-Adolphe-d'Howard. Les commentaires qui suivent ressortent de la consultation que le Conseil a effectuée auprès de ces jeunes :

- Lorsque j'ai rencontré les grands-parents pour la première fois, j'étais très ému. Le seul fait qu'ils soient là c'était suffisant. Ils étaient là pour nous, pour moi tout seul, tel que j'étais. Ils m'aimaient. Jamais je n'avais ressenti cela auparavant.

³⁷ KORNHABER, Arthur et WOODWARD, Kenneth, op. cit., p. 147-148.

³⁸ Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, Rapport du Groupe de travail pour les jeunes "Un Québec fou de ses enfants", Québec, Le Ministère, 1991, p. 161.

- Une famille, je trouve cela beau. Je veux avoir des enfants et des petits-enfants. Ce désir d'être parent, grand-parent, c'est à eux que je le dois. Je veux qu'ils m'apprennent comment faire.

- Les grands-parents nous écoutent. Ils ne nous jugent pas même quand ils ne sont pas d'accord avec nous. Ils mettent tout simplement leur expérience à côté de la nôtre, sans plus. Nous, ça nous donne un point de référence. Je me suis toujours senti quelqu'un en discutant avec eux.
- Avant de rencontrer les grands-parents, j'avais d'énormes préjugés envers les personnes âgées. Maintenant, je vais facilement vers elles. Je sais qu'elles peuvent m'apporter beaucoup. Avec elles, je parle des vraies choses de la vie. Elles peuvent m'en parler car elles l'ont vécues. Avec les grands-parents, j'ai appris à mieux communiquer.
- Je n'ai plus peur de vieillir car les grands-parents sont heureux. Ils aiment les choses simples. Ils peuvent nous aider à aimer la vie. Ils nous montrent que c'est possible d'être heureux.
- Les grands-parents aimaient ce qu'ils faisaient et malgré les difficultés qu'ils rencontraient, ils n'ont jamais lâché ni perdu l'espoir. Cela m'encourage à continuer mes études et à faire quelque chose de ma vie.

Les bénéfiques que ces adolescentes et ces adolescents ont retirés du contact avec ces grands-parents d'adoption ont aussi permis d'améliorer leurs relations avec leurs parents et les adultes en général. Certains ont renoué leurs liens avec leurs vrais grands-parents. Les grands-parents et les aînés sont devenus pour ces jeunes des ressources précieuses et des havres vers lesquels ils peuvent aller.

Plusieurs jeunes parents de la communauté qui manquent de compétence parentale pourraient également profiter de la sollicitude des grands-parents et des aînés³⁹. Comme le chômage, la pauvreté et l'isolement sont souvent leur lot et accroissent leur vulnérabilité, le support que recevraient ces parents permettrait peut-être d'éviter ou de diminuer certaines situations de négligence ou de violence familiale.

Les grands-parents et les aînés qui s'engagent auprès des enfants et des familles de la collectivité voient leur rôle social redoré.

³⁹ PERREAULT, Denis, op. cit., p. 9.

4.2 Deuxième enjeu : des familles plus solidaires

Plus que jamais des familles et des enfants ont besoin d'être aidés pour assurer leur bien-être et quelquefois leur survie. Plusieurs adolescentes, adolescents ou parents de jeunes familles, par exemple, se sentent isolés pour affronter les difficultés de la vie et ils craignent pour leur avenir; ils se cherchent des solidarités⁴⁰.

C'est justement un appel à la solidarité des grands-parents et des aînés que quinze adolescentes et adolescents du Centre d'accueil Vert-Pré d'Huberdeau ont lancé lors du huitième colloque international des aînés à Montréal en 1990. L'essentiel de leur message peut être résumé comme suit :

"Bien que vous avanciez en âge, vous êtes les plus forts. Vous avez la force du temps. Vous pouvez mettre ensemble vos forces pour organiser un monde qui sera vraiment favorable à l'épanouissement de vos petits-enfants et adolescents... Vous avez aussi la force de la sagesse qui est l'apanage de l'âge mûr. Après tant d'engagements et parfois d'erreurs, vous êtes souvent parvenus à dégager l'essentiel de la vie... c'est vous notre force et si vous ne nous aidez pas, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir relever le défi".

Ces adolescentes et adolescents sont inquiets pour leur avenir devant une société qui met du temps à régler les problèmes d'emploi chez les jeunes. Ils demandent aux grands-parents d'intervenir auprès des gouvernements, des industries et des milieux d'affaires pour améliorer leur sort et celui de leur famille éventuellement.

Les grands-parents et les aînés peuvent aider les jeunes en travaillant activement à la défense de leurs intérêts et à l'amélioration de leur qualité de vie. Les enfants et les familles qui auront bénéficié de la sollicitude des grands-parents et des aînés auront probablement une attitude positive envers eux et le désir de perpétuer ces solidarités.

Les grands-parents peuvent échanger des valeurs avec les plus jeunes, favorisant ainsi une meilleure compréhension entre les générations; condition essentielle pour le développement de

⁴⁰ Vers un nouveau conflit de générations : profils sociaux et religieux des 20-35 ans, sous la direction de Jacques Grand'Maison, Collection Cahiers d'études pastorales; 11, Montréal, Fides, 1992, p. 374.

l'entraide communautaire.

Une société dans laquelle les générations ne sont pas solidaires entre elles est plus vulnérable à la désorganisation familiale et sociale.

Les grands-parents et les aînés peuvent donc contribuer grandement à bâtir des ponts entre les générations, à un moment où le fossé entre la génération montante et ses aînés tend à s'élargir⁴¹.

4.3 Troisième enjeu : des familles en meilleure santé

Cet enjeu est conséquent aux deux précédents. En effet, plus les familles seront fortes et solidaires, plus elles seront en santé. Des recherches démontrent⁴² que de puissants liens familiaux et de fortes solidarités communautaires ont une influence positive sur l'état de santé physique et mentale des membres d'une société. La perte de contacts intimes et significatifs avec sa communauté, avec l'amour et l'affection des autres engendre souvent la maladie.

Jaffe⁴³ indique qu'il fut stupéfait lorsqu'il compara les statistiques concernant la santé des habitants de l'Utah et du Nevada. Des cinquante Etats américains, l'Utah avait le plus faible indice de maladies psychologiques et de certaines maladies physiques. L'Utah se caractérisait alors par sa cohésion familiale et sociale. Par contre, le Nevada, juste à côté, se classait au premier rang pour les mêmes maladies répertoriées. La population de cet état comprenait de nombreux individus solitaires et déracinés.

⁴¹ Vers un nouveau conflit des générations, op. cit., p. 380.

⁴² JAFFE, Dennis, La guérison est en soi : des techniques psychologiques qui permettent de mieux se porter et de prévenir la maladie, Paris, Laffont, 1980, p. 168.

⁴³ JAFFE, Dennis, ibid., p. 171.

Des expériences québécoises de participation d'aînés à la vie scolaire d'élèves du primaire démontrent que ces aînés ont augmenté leur estime et leur confiance en soi⁴⁴. Les aînés qui participent à la vie communautaire sentent moins la diminution de leurs capacités physiques et psychologiques, leur éloignement de la communauté, la perte de leurs amis et de leurs rôles dans la famille et au travail⁴⁵.

Les grands-parents et les aînés, en aidant les enfants et les familles, se sentiront utiles, valorisés et seront eux-mêmes en meilleure santé.

On peut alors s'imaginer sans trop de difficulté les coûts sociaux qu'une société peut éliminer en favorisant les relations intergénérationnelles.

⁴⁴ PAQUETTE, Hermann et VIENS, Jeanne D'Arc, La personne âgée et l'intégration en milieu scolaire innovateur, Revue québécoise de psychologie, vol. 9, no 2, 1988, p. 148, 161.

⁴⁵ SUGGAR, Jo-Ellen, Un groupe d'action sociale : le rayonnement d'un foyer de personnes âgées, Service social, École de service social de l'Université Laval, vol. 32, nos 1 et 2, Québec, janvier-juin 1983, p. 116.

5. Les conditions favorisant les relations intergénérationnelles

Les grands-parents assument déjà leurs rôles auprès des enfants et des familles. Mais, la fréquence et la qualité des relations entre les générations peuvent être améliorées encore si on enrichit les conditions dans lesquelles elles se déroulent.

Deux conditions semblent essentielles pour le Conseil afin que les grands-parents puissent assumer adéquatement leurs rôles auprès des enfants et des familles et pour que des liens solides se développent entre les générations : la clarification des rôles des grands-parents et un support social adéquat.

La plupart des idées émises dans ce chapitre ont été exprimées par les grands-parents et les personnes que le Conseil a consultés. Nous tenterons de vous les transmettre de la manière la plus fidèle possible.

5.1 La clarification des rôles

Les grands-parents

Les grands-parents veulent bien aider les enfants et les parents mais ils ne savent pas toujours comment agir pour le mieux. Il n'existe pas de mode d'emploi pour grands-parents avertis. Ils reconnaissent qu'ils ont une responsabilité dans le développement et l'éducation de leurs petits-enfants mais ils ont quelquefois des difficultés à poser les limites de leurs interventions. Ils craignent, par exemple, de trop gêner leurs petits-enfants ou d'aller à l'encontre des valeurs ou des normes prescrites par les parents.

Les grands-parents aiment garder leurs petits-enfants, disent-ils. Cependant, ils ne sont pas toujours disponibles pour le faire, d'autant plus que certains parents exagèrent. Les grands-parents qui connaissent une telle expérience avouent que ce n'est pas facile d'en parler avec leurs enfants.

Les grands-parents se retrouvent quelquefois dans des positions fort délicates. Comment concilier, par exemple, l'intérêt de l'enfant et celui des parents sans miner l'autorité parentale lorsqu'il y a des conflits entre les parents et les enfants? Comment aider à la fois les enfants et les parents lorsqu'il y a rupture du couple? Dans le cas où les parents empêchent les

grands-parents de voir leurs petits-enfants, est-il sage d'entreprendre des procédures judiciaires? Comment accueillir les nouveaux petits-enfants de la famille recomposée? Autant de questions que les grands-parents se posent.

Une communication claire et franche des grands-parents avec leurs propres enfants et leurs petits-enfants ainsi que le respect mutuel des générations sont des conditions indispensables pour clarifier les rôles que ces premiers peuvent jouer auprès des familles.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des besoins des enfants et des parents aiderait les grands-parents à comprendre davantage leurs proches et à mieux cerner les implications favorables de leurs interventions dans la famille.

Il faut faire confiance à l'expérience et à la sensibilité des grands-parents dans leurs relations avec leurs petits-enfants et leurs enfants. Toutefois, des lieux d'information, de sensibilisation et d'échange entre grands-parents sur leurs rôles en faciliteraient l'exercice.

C'est d'abord aux grands-parents et aux aînés qu'incombe la responsabilité de définir leurs rôles. Les associations d'aînés et les organismes de grands-parents sont bien placés pour participer à cette tâche. Ils doivent unir leurs forces et définir des objectifs communs d'intervention non seulement auprès de leur famille mais aussi auprès d'autres petits-enfants et d'autres familles que les leurs.

Enfin, les grands-parents ont la responsabilité de sensibiliser d'autres grands-parents, moins impliqués qu'eux, à l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer auprès des enfants et des familles.

Les parents

Des recherches⁴⁶ démontrent que l'attitude des parents envers les aînés, la qualité des relations qu'ils ont avec les grands-parents et les attentes qu'ils ont à l'égard du rôle de ces derniers affectent la relation grands-parents et petits-enfants. Les sentiments des parents pour les grands-parents sont transmis aux enfants et ils sont durables. Les parents modèlent les relations entre les grands-parents et les petits-enfants à partir d'exemples qu'ils leur donnent.

Les parents gagneraient à être davantage informés sur les conséquences des attitudes qu'ils peuvent avoir à l'égard des grands-parents, sur le processus de vieillissement et sur la

⁴⁶ BARRANTI, Christal C., op. cit., p. 346.

dynamique des relations intergénérationnelles.

Les enfants

Dès la prime enfance et à l'adolescence, les enfants devraient être sensibilisés à l'importance des grands-parents et aux rôles qu'ils peuvent jouer auprès des enfants et des familles.

Les connaissances apprises par les enfants devraient favoriser, entre autres, le développement du sens de la famille, des solidarités intergénérationnelles et de l'entraide communautaire.

5.2 Le support social

Le développement de liens intergénérationnels et l'actualisation des rôles des grands-parents requièrent qu'il y ait des contacts entre les générations. A cette fin, les grands-parents, les parents et les petits-enfants doivent partager ensemble du temps, des espaces et des activités.

Nous avons vu précédemment que l'éloignement géographique est un handicap important dans l'établissement et le maintien des relations intergénérationnelles. Le regroupement des aînés dans des habitations pour retraités ou dans des centres d'accueil ne favorise pas non plus leur intégration à la vie familiale et communautaire.

Nous allons devoir créer des milieux de vie où se côtoieront davantage les générations: pavillons-jardins (grands-parents habitant sur le même terrain qu'un des enfants)⁴⁷, logements où vivent plusieurs générations, garderies situées dans des centres d'accueil pour les aînés ... sont des exemples à multiplier. Les règlements municipaux actuels ne permettent pas l'implantation de pavillons-jardins ou de tout nouveau mode d'habitation comparable⁴⁸.

Nous allons devoir également inventer de nouvelles formes de solidarités où toutes les générations devront être impliquées.

Pour leur part, certaines associations d'aînés et plusieurs grands-parents sont déjà très présents auprès des enfants et des familles. Il faut encourager les grands-parents à maintenir ou à développer des initiatives en reconnaissant d'abord la valeur des rôles qu'ils assument auprès des enfants et des

⁴⁷ Société d'habitation du Québec, Les Pavillons-jardins : projet-pilote, Québec, novembre 1990, p. 2.

⁴⁸ Ibid., p. 4.

familles.

Une des façons de le faire est d'ouvrir davantage aux grands-parents les portes des écoles, des hôpitaux, des CLSC, des garderies, des centres d'accueil pour les jeunes, des organismes familiaux et communautaires ... bref, partout où il y a des enfants et des familles à aider, à supporter. On pourrait même faire appel aux grands-parents avant de placer une adolescente ou un adolescent dans un centre d'accueil par exemple.

Un autre moyen de stimuler la participation des grands-parents à la vie familiale et communautaire consiste à les informer et à les sensibiliser sur les projets intergénérationnels en cours ou en voie de développement.

Comme nous l'avons déjà souligné, les aînés sont des membres de la famille et des citoyens à part entière. A ce titre, ils doivent être associés de près aux décisions que prennent les municipalités, les gouvernements, les organisations et les institutions en matière familiale.

Tenir compte de l'opinion des grands-parents, c'est reconnaître qu'ils ont une place importante dans la structure familiale et sociale. C'est aussi prendre conscience que les politiques, les programmes et les services doivent correspondre à la réalité des familles et des relations intergénérationnelles.

Enfin, les municipalités et les gouvernements doivent soutenir les initiatives des grands-parents et celles des organismes familiaux ou communautaires qui les animent. Supporter financièrement et techniquement les projets intergénérationnels, c'est reconnaître la contribution qu'apportent les grands-parents au tissu familial et social.

6. Les recommandations

Le Conseil de la famille est convaincu de l'influence primordiale des grands-parents et des aînés sur le développement des enfants et le bien-être des familles. En effet, si l'on se réfère aux critères familiaux du Conseil tels que présentés dans le Guide *Penser et agir famille*⁴⁹, les grands-parents peuvent faire beaucoup pour favoriser la stabilité des familles, la force, la durabilité et la continuité des liens de parenté. Le Conseil est également persuadé que la santé des grands-parents et des aînés ne peut qu'être meilleure s'ils maintiennent des contacts avec les jeunes générations et si un engagement mutuel s'établit entre eux et les familles.

Les grands-parents et les aînés peuvent, en partie, contribuer à remédier à l'un des plus graves problèmes qui peut menacer les enfants, les adolescentes, les adolescents et les parents des jeunes familles, c'est-à-dire le manque d'adultes véritablement disponibles pour les aider, les supporter, les accompagner. Tout en saluant la création récente du Conseil des aînés, le Conseil de la famille souhaite sa collaboration pour qu'il l'aide à porter cette essentielle préoccupation sociale.

Le champ d'action qui s'ouvre aux solidarités intergénérationnelles est donc immense. Le Conseil croit que les sociétés qui encourageront et supporteront ces solidarités s'en sortiront mieux que les autres parce qu'elles prendront les moyens pour renforcer l'aptitude de la famille à satisfaire ses besoins et à remplir ses fonctions. Saurons-nous saisir cette occasion?

Afin de permettre aux grands-parents de mieux exercer leur compétence grand-parentale et de mieux compléter l'effort des parents, nous devons leur donner la place qui leur revient dans la politique familiale, les sensibiliser ainsi que toute la population à l'importance du rôle des grands-parents et développer des projets intergénérationnels.

La politique familiale

En décembre 1987, le gouvernement du Québec adoptait un Énoncé de politique familiale dans lequel il reconnaissait la famille comme valeur collective et exprimait ses intentions d'apporter un plus grand soutien aux parents. Il voulait aussi contribuer à la création d'un environnement plus favorable au développement et à l'épanouissement des familles.

⁴⁹ Québec (Province). Conseil de la famille, Penser et agir famille, op. cit., p. 53-61.

Pour s'assurer que les enfants et les parents soient considérés dans le fonctionnement des services de l'État et pour la mise en oeuvre de la politique familiale, le gouvernement s'est donné les moyens administratifs nécessaires.

Il créait le Conseil de la famille en 1988 avec le mandat général de veiller aux questions d'intérêt familial et de consulter, sur une base permanente, les organismes familiaux. Il invitait chaque ministère ou organisme gouvernemental concerné, à intégrer la dimension familiale dans ses politiques et ses programmes et il confiait au Secrétariat à la famille la coordination du développement de la politique à l'intérieur du gouvernement.

Enfin, il sollicitait la collaboration du monde scolaire, municipal et des milieux de travail pour l'application de cette politique dans leurs services.

En 1989, le Conseil de la famille soulignait, dans un Avis au gouvernement intitulé *Penser et agir famille*⁵⁰, que la préoccupation relative aux aînés n'était pas incluse dans le contexte de la politique familiale. En effet, celle-ci se concentre principalement sur la relation parent-enfant et sur la responsabilité première des parents envers les enfants. Le Conseil reprenait ainsi les doléances des groupes de personnes âgées qui, dès 1985, avaient déploré cette situation et réclamé la place qui leur revenait. Depuis, ces groupes poursuivent leur revendication et s'associent aux groupes familiaux pour épauler la famille. L'engagement de la Fédération de l'âge d'or du Québec dans les activités québécoises entourant l'Année internationale de la famille est là pour en témoigner.

Six ans après l'Énoncé de politique familiale, le gouvernement commence à se préoccuper de la relation entre les générations et de la contribution que les grands-parents et les aînés peuvent apporter à la famille. Deux mesures interpellant la participation des aînés auprès des familles apparaissent dans le deuxième Plan d'action du gouvernement. C'est dans ce contexte que la ministre responsable de la Famille a demandé au Conseil d'étudier cette question des relations intergénérationnelles.

⁵⁰ Québec (Province). Conseil de la famille, *Penser et agir famille*, op. cit., p. 10.

Le Conseil a largement démontré, dans ce présent Avis, que les relations intergénérationnelles étaient bénéfiques pour le développement et le bien-être de tous les membres de la famille et des grands-parents eux-mêmes. Il a aussi fait état des nombreux rôles que les grands-parents peuvent jouer auprès des enfants et des familles, favorisant ainsi l'exercice des responsabilités familiales des parents; les grands-parents apparaissant même quelquefois, en situation de crise, comme les seules personnes capables d'apporter aux enfants le support et la continuité dont ils ont besoin.

Les grands-parents et les aînés sont présents dans la vie des familles et ils sont de plus en plus en demande. Selon le Conseil, la notion de famille serait plus complète si elle incluait celle de grand-parentalité. Le Code civil du Québec oblige le support mutuel entre les générations tout en consacrant le droit des grands-parents aux relations personnelles avec leurs petits-enfants⁵¹.

Si les grands-parents font partie de la famille, cela devrait se refléter dans la politique familiale et les services gouvernementaux. En conséquence, **le Conseil recommande :**

1. **que la ministre déléguée à la Famille révisé la politique familiale en y incluant les trois éléments suivants :**
 - a) **la réalité grand-parentale dans la famille;**
 - b) **la reconnaissance par le gouvernement de la contribution des grands-parents et des aînés à la cohésion et à la stabilité de la famille et**
 - c) **la reconnaissance des associations d'aînés ou de grands-parents comme partenaires dans le développement et la mise en oeuvre de la politique;**

2. **qu'elle s'assure que les ministères et les organismes gouvernementaux intègrent la dimension "soutien grand-parental aux enfants et aux familles" dans l'élaboration des éléments de politique familiale qui les concernent;**

⁵¹ GOUBAU, Dominique, Obligations et droits des grands-parents en droit de la famille québécoise, Le Droit des aînés, Le Barreau du Québec, Cowansville, Ed. Yvon Blais, 1992, p. 26.

3. qu'elle veille à ce que le gouvernement fasse une place plus importante aux grands-parents et aux aînés dans son prochain plan d'action en matière familiale afin de soutenir davantage l'aide qu'ils apportent aux enfants et aux familles;
4. qu'elle prévoit le maintien de la participation d'au moins deux grands-parents parmi les membres du Conseil de la famille;
5. qu'elle fasse une démarche auprès du Conseil des aînés pour qu'il intègre, dans sa programmation, la dimension grand-parentale comme contribution sociale des personnes âgées.

L'information et la sensibilisation

Il ne suffit pas que le gouvernement intègre les grands-parents dans la politique familiale pour motiver les aînés à s'impliquer davantage dans la vie des enfants et des familles. Encore faut-il qu'ils soient conscients de l'importance qu'ils ont auprès des enfants et des familles et qu'ils y voient également des avantages pour eux-mêmes.

Les grands-parents et les aînés doivent réexaminer le rôle qu'ils peuvent jouer auprès des enfants et des familles et prendre la place qui leur revient. Pour le Conseil, le rôle de grands-parents est en continuité avec leur expérience de vie passée et leur expertise est valable même si les réalités familiales et sociales ont bien changé.

Il ne s'agit pas d'embrigader les grands-parents et encore moins de leur dire quoi faire. Le Conseil voit plutôt les relations intergénérationnelles comme une occasion pour les grands-parents et les aînés de faire preuve de leurs capacités et de raffermir leur intégration familiale et sociale.

La meilleure façon pour les aînés de s'approprier le rôle de grands-parents est de décider entre eux ce qu'ils veulent et peuvent faire pour les enfants et les familles et comment ils veulent les aider. Pour les supporter dans cette démarche, **le Conseil recommande :**

6. que les associations d'aînés ou de grands-parents organisent, par exemple, des tables rondes pour informer

leurs membres sur les projets intergénérationnels déjà existants et pour les sensibiliser aux nouvelles réalités familiales ainsi qu'aux rôles qu'ils peuvent jouer auprès des enfants et des familles.

Les grands-parents et les aînés seront portés davantage à se mobiliser pour aider les enfants et les familles s'ils sentent que la société valorise le rôle de grands-parents.

Les enfants considèrent quelquefois les grands-parents et les aînés comme des personnes dépassées qui ne comprennent pas ce qui se passe dans la vie d'aujourd'hui. On remarque par ailleurs que la dimension grand-parentale est absente des programmes scolaires.

Les parents, les intervenants et les responsables de la communauté voient les grands-parents et les aînés plutôt comme des personnes en attente de services que comme des personnes capables de contribuer à répondre aux besoins des enfants et des familles dans leur quartier ou leur municipalité. Malheureusement, des personnes de la communauté et les médias alimentent ces perceptions en ne donnant, trop souvent, que cette image des aînés. Beaucoup d'aînés, pourtant, jouissent d'une bonne santé et de leurs pleines capacités et, comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs d'entre eux sont engagés dans des activités communautaires bénéfiques pour les enfants et les familles. Les médias devraient tout autant refléter cette réalité.

Par ailleurs, les intervenants du monde municipal, scolaire, communautaire et des milieux de travail sont-ils suffisamment sensibilisés au rôle que peuvent jouer les grands-parents et les aînés auprès des familles? Quelle place sont-ils prêts à leur accorder dans leurs activités?

Enfin, on a pu constater, lors du deuxième Symposium québécois de recherche sur la famille tenu à Trois-Rivières en novembre 1993, qu'il n'existe pas de recherches québécoises mesurant les effets de l'implication des grands-parents et des aînés auprès des enfants et des familles.

La société doit développer des attitudes plus adéquates envers le rôle de grand-parent et, dans cette perspective, **le Conseil recommande :**

7. que le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les écoles introduisent la dimension grand-parentale et celle des relations intergénérationnelles dans les programmes scolaires destinés aux enfants et aux parents ainsi que dans le contenu des outils pédagogiques;

8. que les municipalités, les garderies, les écoles, les Églises, les hôpitaux, les CLSC, les centres d'accueil pour adolescentes ou adolescents, les organismes familiaux et communautaires invitent leur personnel à considérer, dans leurs interventions, la contribution que les grands-parents et les aînés peuvent apporter dans le développement et le bien-être des enfants et des familles;
9. que le Secrétariat à la famille, en collaboration avec les organismes familiaux et les associations de grands-parents ou d'aînés, répertorie les services et les initiatives que les groupes d'aînés rendent aux enfants et aux familles et qu'il les inscrive dans le Guide de la famille du Québec;
10. que les employeurs, les syndicats, les associations professionnelles et les établissements d'enseignement introduisent la dimension grand-parentale et celle des relations intergénérationnelles dans les programmes préparatoires à la retraite;
11. que les organismes, tant universitaires que gouvernementaux, développent et supportent des travaux visant à évaluer l'impact de l'implication des grands-parents et des aînés sur leur santé et sur le bien-être des enfants et des familles;
12. que les médias rendent visible l'apport des grands-parents et des aînés à la société et les invitent, entre autres, à parler des projets et des activités qu'ils réalisent en faveur des enfants et des familles.

Les projets intergénérationnels

La promotion de la participation des grands-parents et des aînés à la vie familiale et sociale doit déborder l'encouragement et le soutien gouvernemental. Des projets entre les générations naîtront si les communautés le souhaitent et appuient les aînés, si tous les groupes d'âge et les divers acteurs sociaux se concertent et collaborent à leur réalisation.

Pour susciter la création de projets intergénérationnels dans les quartiers et les municipalités, **le Conseil recommande :**

13. que les municipalités accordent une place plus importante aux grands-parents et aux aînés dans leur politique familiale et qu'elles encouragent et favorisent le développement de projets intergénérationnels;

14. que le gouvernement apporte des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de façon à ce que les règlements municipaux permettent l'implantation de pavillons-jardins pour les aînés ou de tout nouveau mode d'habitation qui favorise le rapprochement des générations;
15. que les associations de grands-parents ou d'aînés, en collaboration avec les intervenants du réseau social et communautaire, développent et réalisent des projets intergénérationnels.

Conclusion

Les grands-parents et les aînés constituent une ressource essentielle dans la vie des enfants et des familles. L'affirmer constitue plus qu'une vérité de La Palice. Les rôles qu'ils jouent, en effet, auprès des enfants et des familles doivent s'inscrire naturellement dans le parcours de leur propre développement et de celui de tous les membres de la famille. Les soubresauts de la vie familiale contemporaine ont compromis trop souvent cette réalité que les grands-parents et les aînés mettent eux-mêmes en évidence depuis quelque temps. A l'occasion de l'Année internationale de la famille, il est sans doute à-propos de redonner aux grands-parents et aux aînés la place qui leur revient dans la famille.

En réponse à cet appel, le Conseil de la famille a mis l'accent dans cet Avis sur la dimension positive du vieillissement en faisant ressortir que les grands-parents et les aînés représentent une source indispensable d'affection, de compréhension et d'expériences qui renforce la famille et la communauté et que la société doit davantage mettre en valeur. La valorisation du rôle grand-parental n'est-elle pas l'une des meilleures façons de répondre aux besoins des enfants, de mieux intégrer les grands-parents et les aînés à la vie familiale et communautaire et d'assurer leur propre bien-être?

Notre société est en train de redécouvrir les grands-parents et les aînés ainsi que la richesse des relations intergénérationnelles. La communauté a-t-elle le goût de renouveler cette solidarité entre les familles et les grands-parents? Le Conseil de la famille le souhaite de tout coeur et soumet quelques recommandations susceptibles de contribuer à renforcer le tissu social des familles et de tous ses membres sans exception.

Bibliographie

- ALAIN, Michel et autres, Relation entre l'autonomie et certains facteurs psychologiques (actualisation de soi, support social, résignation acquise, niveau d'espoir) chez les âgés et les très âgés, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières et Université du Québec à Chicoutimi, Laboratoire de gérontologie, septembre 1992, 119 p.
- BAGBY, Beatrice H. et PURNELL, Marie, Grandparents rights : Implications for family specialist, Family Relations, 42, 2, Minneapolis, National Council on Family Relations, April 1993, p. 173-177.
- BARRANTI, Christal C., The grandparent\grandchild relationship : Family resource in an era of voluntary bonds, Family Relations, 34, 3, Minneapolis, National Council on Family Relations, July 1985, p. 343-352.
- CHAMPAGNE, R. et autres, La vieillesse : voie d'évitement ou voie d'avenir? Le vieillissement et la santé mentale, Comité de la santé mentale du Québec, Boucherville, G. Morin, 1992, 138 p.
- CLOUTIER, Richard, Les relations parents-enfants, Bulletin d'information de la Régie des services sociaux et de santé, Québec, hiver 1993, p. 6-7.
- COTÉ, Ida et autres, Construire des ponts jeunes - personnes âgées, Rimouski, Fédération de l'âge d'or de l'Est du Québec, mai 1992, 18 p.
- DECELLES, Denis, L'amitié n'a pas d'âge, Pensons famille, vol. 3, no 25, Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, 1992, p. 13.
- DELISLE, Marc-André, Un âge à dorer : conditions de vie et loisirs des aînés de la société, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Ed. La Liberté, 1992, 288 p.
-, Pour s'entraider : étude portant sur la solidarité horizontale chez les personnes âgées du comté de Portneuf, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, janvier 1993, 159 p.

- DESCHAMPS, Léona et ST-PIERRE, Rachel, Construire des ponts personnes âgées - jeunes, Rimouski, Fédération de l'âge d'or de l'Est du Québec, mars 1993, 8 p.

- DESJARDINS, Jacqueline et GIRARD, Lucille, Le carrefour des aînés de Villeray, Pensons famille, vol. 3, no 25, Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, 1992, p. 13.
- Le drame spirituel des adolescents, sous la direction de Jacques Grand'Maison, Coll. Cahiers d'études pastorales; 10, Montréal, Fides, 1992, 244 p.
- FUNLUPT, Dominique, Les familles, maîtres d'oeuvre de l'intégration, Le Familier, vol. 18, no 2, Montréal, La Fédération des unions de familles, juin 1993, p. 16.
- GARBARINO, James, Reinventing Fatherhood, Families in Society : The Journal of Contemporary Human Services, Milwaukee, Wisconsin, Families International Inc., 1993, p. 51-54.
- GOUBAU, Dominique, Obligations et droits des grands-parents en droit de la famille québécoise, Le Droit des aînés, Le Barreau du Québec, Cowansville, Ed. Yvon Blais, 1992, p. 23-53.
- JAFFE, Dennis, La guérison est en soi : des techniques psychologiques qui permettent de mieux se porter et de prévenir la maladie, Paris, Laffont, 1980, 311 p.
- KORNHABER, Arthur et WOODWARD, Kenneth, Grands-parents \ petits-enfants : le lien vital, trad. par Marie-Hélène Dumas, Paris, Laffont, 1988, 265 p.
- LAFRANCE, Lucie et autres, Grands-parents caresses : projet de promotion, Le Familier, vol. 18, no 1, Montréal, La Fédération des unions de familles, mars 1993, p. 9-10.
- LAPIERRE, Louise et OWENS B., Adams, Les personnes âgées et la santé, ça va? Québec, Les Publications du Québec, 1989, 82 p.
- LECLERC, Gilbert et PROULX, Jacques, Les dynamismes positifs du vieillissement, Coll. Questions de culture; 6 : La culture et l'âge, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 39-55.
- LUSIGNAN, René, Opération grands-parents, Pensons famille, vol. 3, no 25, Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, 1992, p. 11.
- PAPALIA, Diane et OLDS, Sally W., Le développement de la personne, trad. par Françoise Forest, Montréal, Ed. Études

vivantes, 1989, 612 p.

- PAQUETTE, Hermann et VIENS, Jeanne D'Arc, La personne âgée et l'intégration en milieu scolaire innovateur, Montréal, Revue québécoise de psychologie, vol. 9, no 2, 1988, p. 142-163.
- Pensons famille, Vol. 5, no 33, Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, 1993, 15 p.
- PERREAULT, Denis, Les aînés grands-parents comme soutien aux jeunes familles, Confédération des organismes familiaux du Québec, Colloque du Club international de pédiatrie sociale, Paris, décembre 1991, 13 p.
- POMERLEAU, Francis, Résumé de l'atelier 2 sur les mesures 10 à 28 du 2^e plan d'action en matière de politique familiale, Pensons famille, vol. 4, no 28, Montréal, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, décembre 1992, p. 15.
- Québec (Province). Conseil de la famille, Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés, Québec, Le Conseil, 1989, 65 p.
- Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux, Et la santé, ça va? Rapport de l'Enquête Santé Québec 1987, tome 1 et 2, Québec, Les Publications du Québec, 1988, 2 v.
- La politique familiale : énoncé des orientations et de la dynamique administrative, Québec, Secrétariat à la politique familiale, 1987, 16 p.
- Rapport du Groupe de travail pour les jeunes "Un Québec fou de ses enfants", Québec, Le Ministère, 1991, 179 p.
- Vers un nouvel équilibre des âges : rapport du Groupe d'experts sur les personnes aînées, Québec, Le Ministère, 1991, 99 p.
- Québec (Province). Secrétariat à la famille, Familles en tête : 2^e plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994, Québec, Le Secrétariat, 1992, 51 p.
- La relation psychosociale avec les personnes âgées, sous la direction d'Hélène Barrère, Formation \ Travail social, Paris, Privat, 1993, 171 p.
- ROYAL, Ségolène, Le printemps des grands-parents : la nouvelle

alliance des âges, Paris, Laffont, 1987, 297 p.

- Société d'habitation du Québec, Les pavillons-jardins : projet-pilote, Québec, La Société, novembre 1990, 10 p.

- SUGGAR, Jo-Ellen, Un groupe d'action sociale : le rayonnement d'un foyer de personnes âgées, Service social, École de service social de l'Université Laval, vol. 32, nos 1 et 2, Québec, janvier-juin 1983, p. 111-118.
- THEOLIS, Manon, La santé mentale des personnes âgées du Québec : résultats de l'Enquête Santé Québec et d'autres enquêtes, Québec, Groupe d'experts sur les aînés, mars 1991, 54 p.
- Vers un nouveau conflit de générations : profils sociaux et religieux des 20-35 ans, sous la direction de Jacques Grand'Maison, Collection Cahiers d'études pastorales; 11, Montréal, Fides, 1992, 399 p.

Autres documents

- Dépliant Association des grands-parents Inc. de Beauport.
- Dépliant Carrefour des aînés de Villeray Inc., La Maison des grands-parents, Club de l'âge d'or Ste-Cécile Le Pélican Inc.
- Dépliant Grands-Parents Tendresse de Joliette.
- Dépliant Opération grands-parents, Accueil Vert-Pré d'Huberdeau.
- Dépliant Semaine L'amitié n'a pas d'âge 1993, 18 au 25 avril 1993, Conseil régional d'âge d'or Montréal Métropolitain.
- Entraide-Grands-Parents Rosemont, Description de l'organisme Entraide grands-parents, Confédération des organismes familiaux du Québec.
- Entraide-Grands-Parents St-Henri, Confédération des organismes familiaux du Québec.

Remerciements et consultations

Le Conseil de la famille remercie M^{me} Nicole Marcil-Gratton et M. Paul-Marie Huot du Département de démographie de l'Université de Montréal pour leur collaboration concernant la production des statistiques qui apparaissent dans le chapitre 1.

Plusieurs personnes ont été consultées pour la préparation de cet Avis dont des grands-parents, des jeunes et des intervenants ainsi que des représentants d'associations d'aînés et d'organismes familiaux. Le Conseil tient à exprimer sa gratitude à :

- . M^{me} Madeleine Auger
La Maison ouverte
- . M^{me} Madeleine Bernier
Fédération des aînés dynamiques du Québec
- . M^{me} Madeleine Bouvier
Fédération des associations de familles monoparentales du Québec
- . M^{me} Patricia Caris
Ministère de la Santé et des Services sociaux
- . M^{me} Françoise Desjardins
Fédération des unions de familles et Cercle de fermières
- . M^{me} Jacqueline Desjardins
Fédération de l'âge d'or du Québec et
Maison des grands-parents de Villeray
- . M^{me} Yolande Dumontier
Carrefour familles monoparentales Charlesbourg
- . M^{me} Lucille Girard
Fédération de l'âge d'or du Québec
Club de l'âge d'or Ste-Cécile Le Pélican inc. et
Maison des grands-parents de Villeray
- . M^{me} Danièle Grondin
Entraide-Grands-Parents
- . M^{me} Thérèse Guay
Carrefour familles monoparentales Charlesbourg
- . M^{me} Nicole Lachaine-Gingras
Fédération des familles de Québec
- . M^{me} Tania Lauzon

- . M^{me} Danielle Métras
Fédération de l'âge d'or du Québec
- . M^{me} Simone Morel
Fédération des aîné(e)s dynamiques du Québec
- . M^{me} Guylaine Ouellet
Fédération des familles de Québec
- . M^{me} Ginette Paré
Ville de Québec
- . M^{me} Ginette Piché
Accueil Vert-Pré d'Huberdeau
- . M^{me} Pauline Rochette
Association des retraité(e)s du gouvernement du Québec
- . M. Patrick Anderson
- . M. Marius April
Association des grands-parents inc.
- . M. Jean-Guy Bruneau
Accueil Vert-Pré d'Huberdeau
- . M. Frédéric Dagenais
- . M. Denis Decelles
Conseil régional d'âge d'or Montréal Métropolitain
- . M. Hubert De Ravinel
Consultant
- . M. Roger Gendron
Association des retraité(e)s du gouvernement du Québec
- . M. Clément Larivière
Fédération des clubs de l'âge d'or de la région de Québec
- . M. René Lusignan
Club de l'âge d'or de Saint-Adolphe-d'Howard
- . M. Richard Sarrasin
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
- . M. Jean-Marie Saint-Jacques
Association des retraité(e)s du gouvernement du Québec

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE

1993

MEMBRES

FORTIN, Bernard
Président
Charlesbourg

SIGNORI, Céline
Vice-présidente
Présidente de la
Fédération des femmes
du Québec
Pierrefonds

DUSSEAULT, Madeleine G.
Enseignante en pré-
retraite
Plessisville

Longueuil

FITZPATRICK, Joan K.
Conseillère pédagogique
à la retraite
Commission des écoles
protestantes du Grand
Montréal
Westmount

JEDWAB, Jack
Directeur
des relations
communautaires
Congrès juif canadien
Montréal

GEORGE, Kenneth
Commissaire
Mouvement pour une école
moderne et ouverte à la
C.E.C.M.
Montréal

LACASSE, Jean-Pierre
Directeur général
Carrefour Adaptation Qué-
bec
Shannon

GIRARD, Suzanne
Coordonnatrice des pro-
grammes d'équité en ma-
tière d'emploi
Banque nationale du
Canada

LAVOIE, Louis-Marie
Avocat senior associé
Loretteville

TESSIER, Monique
Conseillère
Régie régionale
de Montréal-Centre
Montréal

MEMBRE D'OFFICE

OUELLET, Aubert
Secrétaire à la famille
Sainte-Foy

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LAMOUREUX, Jean-Pierre
Charlesbourg